

RECYC-QUÉBEC rend public le *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec*

Québec, le 21 septembre 2006 – Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et leader adjoint du gouvernement, M. Claude Béchar, et le président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, M. Robert Lemieux, sont heureux de rendre public le *Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. « *La population québécoise peut se féliciter des progrès accomplis en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion responsable des matières résiduelles. Le Bilan 2004 qui démontre un taux global de récupération de 49 % est de bon augure* », se réjouit le ministre.

Pour sa part, le président-directeur général de RECYC-QUÉBEC, Monsieur Robert Lemieux, se montre confiant : « *Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Les nombreuses mesures prévues à court et à moyen terme et celles déjà mises en place par les municipalités, ainsi que les efforts de sensibilisation auprès de la population permettront, entre autres, d'accroître les rendements de la récupération dans le secteur municipal en offrant aux citoyens des services plus adaptés, leur permettant de récupérer mieux et plus.* »

Le Bilan 2004 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Le bilan fait état d'un taux global de récupération des matières résiduelles sur le potentiel de valorisation se situant en 2004 à 49 %. La quantité supplémentaire récupérée et valorisée correspond à une augmentation de 163 000 tonnes métriques (t.m.) de résidus comparativement au Bilan 2002 et de 1 583 000 t.m. comparativement à 1998. On est ainsi passé de 3 351 000 t.m. récupérées en 1998 à 4 934 000 t.m. en 2004. À quatre ans de l'échéance, seulement 16 points de pourcentage demeurent à franchir pour atteindre l'objectif de récupération de 65 % sur le potentiel de valorisation, tel que visé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Fait à noter, malgré une hausse du PIB de 4,4 % et une augmentation des dépenses personnelles en consommation de 7 %, le taux d'élimination des matières résiduelles continue de diminuer depuis 2000. Cela s'explique par un maintien au niveau de 2002 la génération des résidus au lieu d'une augmentation et par une augmentation sensible de la récupération. La réduction à la source n'est sans doute pas étrangère à cette situation, ce qui est des plus positifs.

L'augmentation, en 2004, de 2 points de pourcentage du taux de récupération traduit une progression constante qui ira en s'accroissant d'ici la fin de 2008 avec la mise en œuvre des plans de gestion de matières résiduelles des municipalités (PGMR), dont les premiers effets se feront sentir à compter de 2006. Qui plus est, l'entrée en vigueur, en janvier 2006, du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, de même qu'en juin 2006, du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* devraient faire augmenter les coûts de l'élimination rendant ainsi plus concurrentielles les activités de récupération.

Le taux de récupération sur le potentiel de valorisation pour le secteur municipal atteint maintenant 23 %, une augmentation de 3 points de pourcentage comparativement à 2002. Quant à la performance de la collecte sélective des matières recyclables auprès des citoyens (papier, carton, plastique, verre, métal), le taux de récupération sur le potentiel de valorisation est passé de 26 % en 2002 à 28 % en 2004. Le taux de récupération prévu par la *Politique* pour le secteur municipal est de 60 %.

Il reste donc des efforts à faire, entre autres, en ce qui a trait aux matières compostables. Avec l'entrée en vigueur des plans de gestion des matières résiduelles, dont une majorité prévoit des mesures à l'égard des matières compostables, avec les compensations de 24 M \$ en 2005 et de 30 M \$ en 2006 qui seront versées aux municipalités pour les services de collecte sélective, de même qu'avec les quelques 1,3 millions de dollars d'espaces publicitaires qui seront fournis annuellement par les médias écrits à des fins d'information et de sensibilisation pour supporter la collecte sélective en 2006 et 2007, on peut s'attendre à des résultats significatifs d'ici la fin de 2008.

Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)

Paradoxalement, alors que les activités industrielles, commerciales et institutionnelles ont augmenté de 4 % à partir de l'enquête menée par l'ISQ entre 2002 et 2004, la génération des matières résiduelles de ce secteur a diminué de 10 % passant de 4,7 millions de tonnes (Mt) en 2002 à environ 4,3 Mt en 2004, autre signe encourageant au chapitre de la réduction à la source.

Le taux de récupération du secteur ICI atteint maintenant 58 % sur le potentiel de valorisation dont l'objectif d'ici 2008 se situe à 80 %. On constate avec optimisme une hausse moyenne de 3 % par année depuis 1994 et on observe une augmentation de 26 % des quantités de matières récupérées depuis 1998. Autre élément positif de ce bilan, le taux de récupération des pneus atteint maintenant 87 %, dépassant l'objectif de 85 % prévu par la *Politique*. Cette augmentation est attribuable à l'efficacité des programmes de gestion des pneus hors d'usage qui font du Québec un chef de file dans la récupération de cette catégorie de matière.

Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Le secteur CRD a connu une augmentation de 12 % avec 1,99 Mt de matières récupérées comparativement à 1,775 Mt en 2002. Le taux de récupération du secteur CRD se maintient à 62 %, et dépasse déjà l'objectif de 60 % prévu par la *Politique* pour 2008. Comparativement aux quantités récupérées en 1998, année de référence du bilan, le taux actuel représente une augmentation de 72 %. Cette augmentation est attribuable à la récupération des agrégats recyclés d'asphalte et de béton, qui a progressé de 9 % en 2004. Ces deux matières comptent pour 85 % des résidus récupérés par ce secteur.

Conclusion

Les efforts doivent être soutenus puisque l'atteinte des objectifs de 2008 prévoit une quantité supplémentaire de matières à récupérer de l'ordre de 2 Mt. La mise en œuvre des PGMR devrait permettre au secteur municipal d'augmenter sa performance. En effet, l'amélioration de la collecte sélective et la mise en place d'un système de collecte des matières compostables, permettant la récupération d'une partie des 40 % de matières compostables qui constituent le « sac vert », devraient faire augmenter sensiblement le taux de récupération de ce secteur.

En outre, l'entrée en vigueur, depuis juin 2006 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles*, ainsi que, depuis janvier 2006, celle du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* sans oublier celle, depuis le 1^{er} mars 2005, du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* sont autant de mesures qui contribueront à l'amélioration de la performance du secteur municipal.

Réalisé en collaboration avec l'*Institut de la statistique du Québec (ISQ)*, le *Bilan 2004* fait l'objet d'une importante refonte afin d'en faciliter la consultation. Maintenant en deux parties, il comporte des fiches sur la mise en valeur, sur l'élimination des matières, sur la réduction à la source, sur le réemploi, ainsi

que sur les retombées économiques relatives aux emplois et à la valeur ajoutée des matières récupérées. Une deuxième section regroupe les fiches d'information sur chacune des matières résiduelles.

Rappelons que, conformément à la Politique, RECYC-QUÉBEC s'est engagée à produire à tous les deux ans un bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec. Ce bilan fait le point sur la performance du Québec dans le domaine de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles d'origines municipale, industrielle, commerciale et institutionnelle, et de la construction, de la rénovation et de la démolition.

La société d'État RECYC-QUÉBEC a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

– 30 –

Sources et information :

Pascal D'Astous
Attaché de presse
Cabinet du ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
(418) 521-3911

Sophie Langlois-Blouin
Agente d'information
RECYC-QUÉBEC
(418) 643-0394 poste 3238
s.langlois@recyc-quebec.gouv.qc.ca